

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DECEMBRE 2016

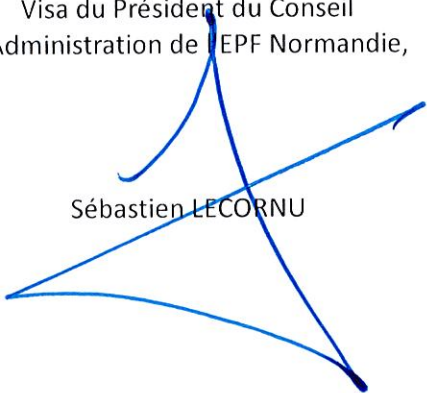
DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Communauté d'Agglomération du Cotentin (Département de la Manche)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'AGGLO :	06 avril 2017 – sollicitant l'intervention de l'EPF Normandie et s'engageant au rachat de la réserve foncière dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Ancienne caserne de gendarmerie sise à VALOGNES cadastrée section AL 70 et 71 pour 3 188 m ² .
PLU :	Zone UB "construction à densité moyenne".
PROJET :	Après démolition de la caserne, au titre du fonds friche, et la construction de locaux neufs adaptés, réalisation d'un pôle de santé libéral et ambulatoire (PSLA).
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	<u>14 mars 2017</u> – Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	Communauté d'Agglomération du Cotentin
ÉVALUATION DOMANIALE :	En cours d'évaluation. Rachat à la Communauté d'Agglomération du Cotentin à l'Euro symbolique pour une intervention friche.
IMPUTATION :	Compte n°980 357 - Communauté d'Agglomération du Cotentin "Valognes – Ancienne gendarmerie" Enveloppe projet : 10 000 €

ROUEN le 15 mai 2017

Visa du Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,

Sébastien LECORNU



Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

